







RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2022

**Ordre national des chirurgiens-dentistes**

## Sommaire

	Gouvernance	p.6
	Faits marquants	p.8
	Chiffres clés	p.20
	Répertoire	p.30

Directeur de la publication : Philippe Pommarède  
Ordre national des chirurgiens-dentistes  
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 –  
75761 Paris cedex 16 Tél. : 01 44 34 78 80  
[www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr)  
ISSN 2777-693X

Conception, rédaction et réalisation : Texto Éditions.

Photos : Alexis Harnichard : pp. 4, 6, 10, 11, 19. Henri Perrot : p. 15. Schutterstock : p. 9.

Stéphane Allaman/Regard Pluriel : pp. 6, 8, 9, 12, 17, 18, 21, 27.

Imprimé en France

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

# Les missions de l'ordre

**L'Ordre des chirurgiens-dentistes  
est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes.**

**Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes  
habilités à exercer en France.**

**Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2  
du Code de la santé publique.**

**Ses principales missions consistent à :**



**Veiller à la compétence des chirurgiens-dentistes**



**Veiller au maintien des principes de moralité,  
de probité et de dévouement**



**Veiller à l'observation des devoirs professionnels  
et des règles déontologiques**



**Assurer la défense de l'honneur  
et de l'indépendance de la profession**



**Philippe Pommarède**  
*Président du Conseil national*

## Une année 2022 d'une densité et d'une richesse exceptionnelles

N'

ayons pas peur des mots, 2022 a été pour la santé publique bucco-dentaire des Français et pour notre profession une année d'une densité et d'une richesse exceptionnelles. Une fois passée la séquence de l'élection à la présidence de la République, avec

son inévitable « gel » des grands dossiers, l'agenda s'est brusquement accéléré dès la fin du printemps 2022 pour notre profession et pour l'institution ordinale. Le Conseil national a su saisir l'opportunité qui s'est ouverte à lui avec l'ouverture d'un dialogue constant et soutenu avec les ministres en charge de la Santé ainsi que les parlementaires, députés et sénateurs. Les grands bénéficiaires, répétons-le, en auront été la santé bucco-dentaire des Français mais disons-le aussi, la profession.

2022 a en effet été l'année d'une avancée décisive sur deux sujets structurants qui touchent directement notre discipline médicale : la régulation des centres dentaires, d'une part, et la création d'un statut d'assistant dentaire de niveau 2 (AD2), d'autre part. Propositions à la clé, l'Ordre s'est fait le porte-parole engagé et actif d'une profession unie autour de ces deux sujets. 2022 a été l'année où la régulation des centres dentaires et la création des AD2 ont enfin été inscrites à l'agenda du Parlement. L'histoire retiendra qu'après plus de dix ans de démarches initiées par le Conseil national, la dynamique s'est déclenchée sur ces deux enjeux importants de santé publique. En ce sens, 2022 a été une année décisive, et la profession, via le Conseil national, y a pris toute sa part.

### **UNE ANNÉE DE « RÉ-INITIALISATION » DE LA FORMATION EN FRANCE**

2022 a aussi été une année décisive sur un autre dossier structurant : la sortie de terre des six nouveaux départements d'odontologie et des deux antennes hospitalo-universitaires, mesure décidée fin 2021 par le gouvernement. En un temps record (dix mois !) ces sites se sont créés grâce à l'énergie combinée de tous les acteurs, à tous les niveaux, national et locaux. Le Conseil national, les conseils régionaux et départementaux de l'Ordre ont apporté un soutien sans faille à la réussite de ce plan sans précédent de « ré-internalisation » de la formation en France. Il n'a réellement pas d'équivalent.

Par une coïncidence remarquable, 2022, année

de la mise en place de ces nouveaux sites en odontologie, a été aussi celle du croisement des courbes entre les primo-inscrits diplômés dans un des pays de l'UE (hors France) et celle des primo-inscrits diplômés en France. L'objectif est bien d'inverser cette tendance.

Sur tous ces dossiers évoqués ci-dessus, l'institution ordinale a répondu présent. Elle a montré sa solidité, sa vigueur et sa maîtrise des dossiers. Cette solidité et cette maîtrise se sont également affirmées à travers la gestion de ses comptes. Mais la solidité n'exclut pas l'adaptation. Ainsi, en 2022, a été adoptée une réforme interne de l'allocation annuelle versée aux départements et régions de l'Ordre, visant à mieux répartir les ressources entre les départements à forte démographie professionnelle et les départements à faible démographie.

***« Le Conseil national a su saisir l'opportunité qui s'est ouverte à lui avec l'ouverture d'un dialogue constant et soutenu avec les ministres en charge de la Santé ainsi que les parlementaires, députés et sénateurs. »***

## L'organigramme du Conseil national



### PRÉSIDENT

**Philippe POMMARÈDE**  
ÎLE-DE-FRANCE

### VICE-PRÉSIDENTES



**Estelle GENON**  
ÎLE-DE-FRANCE  
En charge  
des contrats d'exercice  
de la profession



**Geneviève WAGNER**  
AUVERGNE RHÔNE-ALPES  
En charge des affaires juridiques



**Marie-Anne  
BAUDOUI-MAUREL**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE  
D'AZUR-CORSE  
En charge de la Législation  
et de l'Europe

### SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



**Catherine  
ERAY-DECLOQUEMENT**  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ



**Daniel  
MIRISCH**  
HAUTS-  
DE-FRANCE

### TRÉSORIERS



**Luc  
PEYRAT**  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES



**Bernard  
PLACÉ**  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

**Catherine BERRY**  
PAYS DE LA LOIRE

**Anne BONENFANT**  
NOUVELLE-AQUITAINE

**Dominique CHAVE**  
BRETAGNE

**Christine CONSTANS**  
GRAND EST

**Alain DURAND**  
OCCITANIE

**Brigitte EHRGOTT**  
ÎLE-DE-FRANCE

**Françoise GAILLARD-FOURCADE**  
OCCITANIE

**René GARNIER**  
GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE

**Éric GÉRARD**  
GRAND EST

**Jean-François LARGY**  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Éric LEMERCIER**  
NORMANDIE

**Bruno MEYMANDI-NEJAD**  
CENTRE-VAL DE LOIRE

**Valérie NATIVEL**  
RÉUNION, MAYOTTE

**Peggy SZPAK**  
HAUTS-DE-FRANCE

**Steve TOUPENAY**  
ÎLE-DE-FRANCE

**Vincent VINCENTI<sup>†</sup>**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

---

### CONSEILLÈRES D'ÉTAT

Titulaire : **Michèle DE SEGONZAC** Suppléante : **Martine JODEAU**

---

### CONSEILLER AUX AFFAIRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

**Benoît LEFÈVRE**

---

### SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

Membres titulaires : **Estelle GENON, Vincent VINCENTI**

Membres suppléants : **Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL, Catherine BERRY, Dominique CHAVE, Catherine ERAY-DECLOQUEMENT, Brigitte EHRGOTT, Éric GÉRARD, Bruno MEYMANDI-NEJAD, René GARNIER, Peggy SZPAK, Geneviève WAGNER**

---

### FORMATION RESTREINTE

Présidente : **Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL** Vice-présidentes : **Catherine BERRY, Françoise GAILLARD-FOURCADE** Membres : **Christine CONSTANS, Estelle GENON, Jean-François LARGY, Valérie NATIVEL, Peggy Szpak, Geneviève WAGNER**

## Centres dentaires : l'Ordre au cœur des discussions

L'année 2022 a été décisive dans le combat que mène depuis 2011 le Conseil national contre les centres déviants et en faveur d'un encadrement de ces structures. Dans le sillage d'un énième scandale de santé publique avec l'affaire Proxidentaire, la voix de l'Ordre a été entendue, et l'année a été rythmée par des rencontres et des discussions entre le Conseil national, le ministère de la Santé et les parlementaires, au premier rang desquels M<sup>me</sup> Fadila Khattabi, présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. C'est cette dernière qui a porté, après concertation avec le Conseil national, un projet de loi visant à un meilleur encadrement des centres dentaires, texte adopté à l'unanimité en première lecture par l'Assemblée nationale en décembre 2022. Pourtant, sur cet enjeu majeur, 2022 n'avait pas commencé sous les meilleurs auspices, avec la censure par le Conseil constitutionnel des dispositions visant à un meilleur contrôle des centres, insérées dans la loi de financement de la sécurité sociale 2022. Dans le sillage de cette décision, des députés déposaient alors une première proposition de loi reprenant les dispositions censurées par les Sages. Quant à l'administration de

la santé, dès le mois de février, elle publiait une charte réalisée avec le concours du Conseil national, destinée à alerter les patients sur les bonnes pratiques et les signaux d'alerte sur de



### LE MOT DE DANIEL MIRISCH

« Dans un contexte de discussions intenses avec l'exécutif, les parlementaires et l'administration, et pour la première fois depuis le début des affaires judiciaires initiées en 2011 contre un centre, le Conseil national a souhaité communiquer sur plus de dix ans de procédures contre les structures déviantes. Dans un dossier paru dans *La Lettre* n° 200 datée septembre, l'Ordre dressait un état des procédures et des faits incriminés contre des dirigeants de centres et des praticiens salariés devant les juridictions ordinaires, civiles et pénales. Parallèlement à ces réponses judiciaires, l'Ordre plaidait pour une réponse législative. Le message a été entendu. »

**Secrétaire général**





En décembre, la proposition de loi encadrant les centres dentaires est adoptée en première lecture à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

potentielles mauvaises pratiques. En février, dans le cadre de la campagne d'information sur cette charte lancée conjointement par l'Ordre et le ministère, le président du Conseil national, Philippe Pommarède, en présentait les enjeux dans l'émission Le Mag de la santé.

## **APRÈS LA PRISE DE CONSCIENCE, 2022 AURA ÉTÉ L'ANNÉE DE L'ACTION**

Sur tous ces points, on peut dire que 2022 aura véritablement été l'année de l'action, après la prise de conscience, avec un interlocuteur central: le Conseil national. Au niveau judiciaire, ce dernier se portait partie civile dans plusieurs affaires. Quant au Conseil constitutionnel, il tranchait un conflit judiciaire de plus de dix ans entre l'Ordre et Addentis, jugeant dans une décision du 3 juin 2022 que la loi interdisant la publicité pour les centres dentaires n'est pas anticonstitutionnelle. ■

## **Solidarité**

Parallèlement à sa mission d'aide aux chirurgiens-dentistes ou à leurs proches dans des situations de grande détresse, le Conseil national a exprimé sa solidarité après le déclenchement du conflit en Ukraine. Il s'est notamment placé à la disposition des ARS dans le cadre du dispositif permettant aux praticiens ukrainiens réfugiés en France d'exercer temporairement et exceptionnellement dans les établissements de santé, sous réserve de leur qualité professionnelle et de leur maîtrise de la langue française.



### **LE MOT DE CHRISTINE CONSTANS**

Engagé dans la prévention du burn-out et l'accompagnement des praticiens victimes, le Conseil national a poursuivi en 2022 son partenariat avec l'association SPS, dont les services sont accessibles via un numéro vert. Le Conseil national a parallèlement assuré ses missions de solidarité consistant, sur dossier étayé, après délibération et vote, à répondre à des situations de détresse de praticiens ou de leurs proches. ”

**Présidente de la commission Solidarité**

## Accélération décisive dans la création du statut d'assistant dentaire niveau 2

**L**a question pendante de la création d'un nouveau statut d'assistant dentaire a connu, en 2022, une véritable accélération. La profession n'y a pas été étrangère. Lors d'une réunion organisée au Conseil national de l'Ordre, en février, les représentants de la profession actaient un consensus sur le sujet. Dans un texte commun, les participants appelaient « à une évolution du métier d'assistant dentaire par la création et l'inscription au Code de la santé publique d'un nouveau statut: celui d'assistant dentaire de niveau 2 ».

### LE CONSEIL NATIONAL A PORTÉ LA VOIX D'UNE PROFESSION UNIE SUR CE DOSSIER

Tous s'accordaient sur l'importance de ce nouveau statut au sein du cabinet dentaire pour répondre à de « nombreux défis, notamment en matière d'accès aux soins, de sécurité sanitaire et d'évolution des pratiques, des techniques et des matériaux ». Un oui franc et massif de la profession, donc, auquel le ministère de la Santé et le législateur n'ont pas été insensibles, dans un contexte où la question de l'accès aux



### LE MOT DE GENEVIÈVE WAGNER

Des voix au sein de la profession, dont celle de l'Ordre, plaident depuis de longues années pour la création de ce statut. Le dossier, à défaut d'être sur la table au ministère de la Santé, n'était certainement pas inconnu de l'administration. Mais pour qu'il avance concrètement, la profession devait clairement exprimer un consensus sur la question. La réunion des représentants de la profession au Conseil national, en février 2022, qui a formellement exprimé un consensus, a été véritablement décisive. C'est cela qui a été le signal du lancement de la dynamique, déclenchée par la proposition de loi portée par Stéphanie Rist à l'Assemblée nationale, avec le soutien du ministère de la Santé. ”

**Vice-présidente, présidente de la  
commission Exercice et Déontologie**

soins des Français dans les territoires était au cœur de l'ambition affichée par les ministres François Braun et Agnès Firmin Le Bodo.

Avec, en toile de fond, un ministère de la Santé très favorable à la création de ce nouveau statut, c'est la députée Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, qui déposait en octobre une proposition de loi créant (entre autres dispositions) ce statut. Le texte, adopté en première lecture par les députés, était l'aboutissement d'un travail collaboratif entre Stéphanie Rist et le Conseil national, qui a porté la voix de la profession sur ce dossier.

### LE PRINCIPE: UN EXERCICE SALARIÉ, SOUS LA RESPONSABILITÉ DU PRATICIEN

Ainsi, était formulé en toutes lettres que ce nouvel assistant de niveau 2, salarié du chirurgien-dentiste, agissait exclusivement sous son contrôle et sa responsabilité. Un principe auquel la profession était particulièrement attachée. Le texte tel qu'adopté par les députés a poursuivi son parcours parlementaire. Il pose le principe de la création de ce nouveau statut, renvoyant à des textes d'application, entre autres, la question du périmètre précis d'exercice des assistants de niveau 2, ainsi que leur formation. L'essentiel, en l'espèce, était de graver dans le marbre la création de ce statut. La dynamique était lancée. ■

### Encadrement des avantages

En 2022, le Conseil national a procédé à un bilan d'étape du récent dispositif de l'encadrement des avantages (plus connu sous son ancienne dénomination « loi anti-cadeaux »), dans le cadre duquel l'Ordre a une mission de contrôle des demandes de dérogations émanant des « offreurs ». Pour le Conseil national, la loi reste hélas mal comprise. Dans un article paru dans *La Lettre*, l'Ordre rappelle aux entreprises leur obligation de transparence. Il rappelle aux praticiens que le bénéfice d'un avantage est un droit dérogatoire qui doit être justifié.



### LE MOT DE ESTELLE GENON

🗨️ Ni les entreprises, ni les chirurgiens-dentistes ne se sont véritablement approprié le dispositif "encadrement des avantages". Au-delà des sanctions pénales encourues en cas de manquement, le Conseil national a cru devoir rappeler avec force que cette loi consiste, notamment, à préserver l'indépendance professionnelle des praticiens vis-à-vis des entreprises du secteur dentaire. Le Conseil national a donc entrepris une première communication en 2022 auprès de la profession et des industriels. Ils doivent s'emparer du texte. 🗨️

**Vice-présidente, présidente de la commission des Contrats d'exercice**

## Nouveaux sites universitaires : une profession mobilisée

**S**ur le dossier majeur qui va mobiliser tous les échelons de l'institution ordinale, l'année 2022 a commencé le 2 décembre 2021, date de l'annonce officielle de la création de huit nouveaux sites universitaires en odontologie. Le pari était ambitieux, il aura été tenu en moins de dix mois, et cela grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dont celle de l'Ordre conduit par Philippe Pommarède, son président, qui a soutenu ce projet d'une envergure sans précédent. En septembre 2022, cinq nouveaux départements d'odontologie accueillaient leur première promotion d'étudiants de 2<sup>e</sup> année (Caen et Rouen en Normandie, Besançon et Dijon en Bourgogne-Franche-Comté, la faculté de Tours en Centre-Val de Loire – l'ouverture du site d'Amiens étant programmée pour 2023) ainsi que les étudiants de 6<sup>e</sup> année dans les deux nouvelles antennes universitaires, à Grenoble et Poitiers. L'objectif : « absorber » 14 % d'étudiants supplémentaires en odontologie, et cela dans les régions dépourvues d'UFR dans notre discipline. La mise en œuvre d'un projet d'une telle ampleur ne s'est pas faite sans difficultés ni questionnements. Dans un courrier rendu public dans le mensuel de

l'Ordre, *La Lettre*, en septembre 2022, les deux responsables chargés de piloter ce projet, Jean-François Picq, inspecteur général de



### LE MOT DE

#### BRUNO MEYMANDI-NEJAD

La phase 1, au cours de cette année 2022, a été celle du déploiement universitaire. Parallèlement à ce chantier, tous les acteurs impliqués dans la création de ces nouvelles structures universitaires (qui sont destinées à devenir des UFR d'odontologie de plein droit), ont commencé à travailler, et cela dès 2022, au déploiement hospitalier, qui constitue la phase 2. Les lignes budgétaires de l'État sont ouvertes pour financer ces déploiements, avec le concours d'autres financeurs : régions, départements, agglomérations, mais aussi les URPS. La profession a su adopter la même cohérence que celle de l'Ordre : un oui franc et massif à la création de ces structures tout en relevant ses manches pour la réussite d'un projet sans équivalent. ”

**Président de la Commission  
de l'Enseignement et des Titres**



**Huit nouvelles structures en odontologie pour intégrer 14 % d'étudiants supplémentaires et resserrer le maillage territorial.**

l'éducation, et le Pr Bernard Giumelli, conseiller technique, apportaient des éclaircissements et des garanties sur les financements, la composition des équipes pédagogiques et la question hospitalière.

### **UN PARI AMBITIEUX TENU EN MOINS DE DIX MOIS**

Rappelons que les matières fondamentales hors odontologie sont dispensées par des enseignants en médecine et en pharmacie, la création du corps professoral étant circonscrite aux matières odontologiques avec, pour partie, le recrutement d'enseignants à mi-temps dotés d'une forte expérience hospitalo-universitaire. Le pari d'accueillir des étudiants dès la rentrée universitaire 2022 a donc été tenu avec, en ligne de mire, la préparation de la rentrée hospitalière en 2024 pour ces premières promotions d'étudiants en odontologie. ■

### **Contrôle du DPC**

Le Conseil national est très engagé dans l'information sur les obligations de DPC des praticiens. Les difficultés administratives et techniques auxquelles ces derniers ont fait face étant résolues, le Conseil national, chargé du contrôle de DPC, a alerté les chirurgiens-dentistes sur le fait que la période triennale de DPC 2020-2022 (et, bien sûr, les suivantes) ferait l'objet d'un contrôle rigoureux. La souplesse (relative) des années précédentes n'est plus de mise.

### **Patients victimes de violences**

Engagé aux côtés de la Miprof en faveur du repérage et de l'accompagnement, par les praticiens, des victimes de violences, notamment via une formation en e-learning consacrée aux violences faites aux femmes, le Conseil national a collaboré en 2022 à la réalisation de fiches pratiques destinées aux praticiens et à l'équipe dentaire. Il a participé aux rencontres de la Miprof, en novembre, consacrées notamment aux répercussions des violences conjugales sur les enfants.

## Un canal de dialogue ouvert avec l'exécutif et le Parlement

**A**près la réélection à la présidence de la République d'Emmanuel Macron puis la nomination du deuxième gouvernement d'Élisabeth Borne à l'issue des législatives, au sein duquel sont nommés un ministre en charge de la Santé, François Braun, et une ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, les dossiers que porte le Conseil national vont connaître des avancées majeures. Le président du Conseil national, Philippe Pommarède, va multiplier les rencontres et les réunions de travail avec les ministres autour de plusieurs sujets structurants : la mise en place et le financement des nouveaux sites universitaires en odontologie, la création d'un statut d'assistant dentaire de niveau 2, l'encadrement des centres dentaires.

### DES DOSSIERS MAJEURS ET STRUCTURANTS ONT ÉTÉ DÉBLOQUÉS

C'est un vrai canal de dialogue qui s'est ouvert avec des ministres conscients de l'urgence à apporter des réponses aux Français sur l'accès aux soins ainsi que sur la qualité et la sécurité des soins. Les dossiers portés par l'Ordre ont été pris en compte, comme l'atteste (entre

autres) l'adhésion pleine et entière des ministres sur le retour de l'autorisation administrative d'ouverture des centres dentaires.



### LE MOT DE

#### PHILIPPE POMMARÈDE

Les discussions avec nos deux ministres, François Braun et Agnès Firmin Le Bodo, mais également avec les parlementaires et notamment M<sup>mes</sup> Stéphanie Rist et Fadila Khattabi, ont réellement permis de débloquer certains dossiers, mais également d'obtenir des garanties sur des enjeux très importants pour notre profession comme la création des six sites universitaires, la création d'un statut d'assistant dentaire de niveau 2 et l'encadrement des centres dentaires. D'autres dossiers ont été ouverts : celui, urgent, de la sécurité des praticiens dans le cadre de leur exercice ou encore la prise en charge de la télémédecine bucco-dentaire par l'assurance maladie. ”

**Président du Conseil national**



L'assemblée annuelle ordinaire, en octobre, a été l'occasion pour le président de dresser un état des nombreuses discussions avec le ministère.

De même, lors de son discours lors de l'inauguration du congrès de l'ADF, François Braun a publiquement déclaré avoir entendu le plaidoyer du président du Conseil national en faveur du développement de la télémédecine bucco-dentaire. Ajoutons à cela que, dès la fin août et sur l'invitation des ministres, les présidents des Ordres de santé ont travaillé à l'élaboration de propositions concrètes et immédiates (présentées en octobre aux ministres), visant à améliorer l'offre de soins. ■

## Logo chirurgien-dentiste

Début 2022, le Conseil national met à la disposition des chirurgiens-dentistes un logo qu'ils peuvent utiliser sur tous supports (enseigne, vitrophanie, blouse médicale, documents professionnels, etc.). Le principe: mieux informer le public et les patients via une identité visuelle exclusive signalant sans équivoque l'exercice de notre discipline médicale. L'utilisation de ce logo est une possibilité. Elle est assortie de quelques règles simples mais impératives.

## Formations ordinaires

L'unité ordinaire entre ses échelons se construit au quotidien ainsi qu'au cours de réunions et de formations permettant une circulation de l'information efficace. Cela est vrai lors de l'assemblée annuelle réunissant les présidents des conseils départementaux et régionaux ainsi que les conseillers nationaux, au cours de laquelle des ateliers de formation et une séance plénière sont organisés (*photo ci-contre*). Cela est vrai aussi lors des formations spécifiques (formation des présidents des conseils régionaux de l'Ordre, mars 2022). Enfin, cela est vrai lors des déplacements du bureau du Conseil national dans les régions, à la rencontre des conseillers ordinaires des territoires (Auvergne Rhône-Alpes en avril, Hauts-de-France en mai, PACAC en septembre).

## Violences contre les chirurgiens-dentistes : la prise de conscience

**A** partir de septembre, a lieu en France une accumulation d'événements de violence envers les chirurgiens-dentistes et leur personnel. Menaces de mort en PACA, braquage à l'arme de poing dans les Pyrénées-Atlantiques, praticienne rouée de coups par une patiente, attaque d'un praticien et de son assistante dentaire à l'arme blanche à Tours, braquage à la machette d'un cabinet à Mayotte... Pour le Conseil national, il y a urgence. Cette chronique de la violence doit sortir de la seule rubrique des faits divers. En effet, cette série d'événements, avec une montée en puissance de la gravité des actes, constitue l'illustration d'une réalité statistique parfaitement documentée : les chirurgiens-dentistes et leur équipe sont les professionnels de santé les plus exposés à la violence selon l'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS). L'Observatoire estimait ainsi dans une projection statistique que 200 cas d'agression de praticiens déclarés seraient recensés à la fin 2022. Et il faut insister : on ne parle ici que des agressions déclarées. Mais pour le Conseil national, qui va accompagner les conseils départementaux concernés et les victimes, parfois avec l'aide de l'ONVS auprès des forces de police et de gendarmerie, les réponses

d'urgence ne peuvent pas suffire. C'est à une prise de conscience des politiques, mais aussi à une mobilisation de tous les acteurs (police, justice) qu'en appelle le Conseil national. Il plaide également pour une mobilisation collective de la profession et de chaque chirurgien-dentiste, qui doivent intégrer ce risque dans leur pratique. Encore faut-il disposer d'un signal politique pour avancer, mais aussi d'une mise à disposition d'outils concrets pour agir. Pendant tout ce second semestre 2022, le Conseil national a alerté les pouvoirs publics. La ministre déléguée Agnès Firmin Le Bodo entendra le message de l'Ordre. 2022 ne sera certes pas l'année de la mise en place d'une politique publique impliquant tous les acteurs concernés. Mais elle sera l'année de la prise de conscience avec l'annonce, par la ministre, d'un plan de lutte contre les violences en milieu de santé, annoncé pour juin 2023. L'un des axes prônés par l'Ordre est le développement d'une vraie politique de prévention à l'usage des praticiens, qui passe par une formation de tous. Quels sont nos droits ? Quelles sont les principales mesures à adopter pour sécuriser les lieux de soins ? Comment réagir face à une situation à risque, quels comportements adopter ? C'est tout un écosystème qu'il faut repenser, au sein duquel chacun doit prendre ses responsabilités. ■



## ► Numérique en santé

Le Conseil national a été officiellement intégré aux discussions dans le cadre du Ségur du numérique en santé, qui travaille, entre autres, aux mesures destinées à fluidifier et sécuriser les flux de données entre professionnels de santé, et entre professionnels de santé et patients. Parmi les sujets que porte le Conseil national, la question de la cybersécurité est prioritaire. Les praticiens doivent intégrer cet enjeu au quotidien dans leur exercice, et l'Agence du numérique en santé (ANS) propose pour ce faire des outils de bonnes pratiques.



### LE MOT DE CATHERINE ERAY-DECLOQUEMENT

Prise en charge des actes de télémédecine bucco-dentaire par l'assurance maladie, accès du chirurgien-dentiste au dossier médical partagé (DMP), formation des praticiens à la cybersécurité : tels sont les grands dossiers sur lesquels a travaillé le Conseil national avec les acteurs impliqués dans ces dossiers. Ainsi, pour l'Ordre, la cybersécurité est la condition *sine qua non* de la protection des données de santé. C'est un enjeu majeur que chaque chirurgien-dentiste doit intégrer dans sa pratique quotidienne. ”

Secrétaire générale, présidente de la commission  
Nouvelles technologies

## ► Assemblée annuelle de l'Ordre

Cinq ateliers de formation étaient proposés lors de l'Assemblée annuelle ordinale, en octobre, réunissant plus de 200 conseillers ordinaires venus de tout le territoire. Ces formations portaient sur les doléances et plaintes des patients, la suspicion d'exercice dangereux, les exercices dérogatoires, le Code de déontologie et,

enfin, les actualités législatives et réglementaires. Un forum de débats et d'échanges a clôturé ces deux jours.

## ► Violences intrafamiliales

Lutter contre les violences intrafamiliales : une mission que le Conseil national mène au quotidien, offrant aux praticiens, en première ligne, des outils (formation

en e-learning, fiche de signalement) pour détecter et accompagner les victimes de violences intrafamiliales. Aux côtés de la Miprof, en novembre, le Conseil national a prévu de développer un double axe de travail : renforcer la formation des praticiens et des « référents violences » au sein des conseils départementaux. Des actions soutenues par le ministère de la Santé, rencontré en décembre.

## ► Accès aux soins bucco-dentaires

Un annuaire d'accessibilité des cabinets dentaires mis à la disposition du public : c'est l'initiative qu'a soutenue le Conseil national, relayant le travail de l'association APF France handicap et du ministère de la Santé auprès des chirurgiens-dentistes. Ce soutien s'inscrit dans le cadre plus général des travaux du Conseil national sur l'amélioration de l'accès aux soins des publics vulnérables.



### LE MOT DE ANNE BONENFANT

La nouvelle équipe gouvernementale en charge de la santé a fait de l'accès aux soins des Français dans les territoires une priorité.

Le Conseil national, impliqué dans le chantier de l'accès des publics vulnérables aux soins bucco-dentaires, est naturellement devenu un interlocuteur de l'exécutif. Les actions du Conseil national sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ou de dépendance, notamment dans les Ephad, se sont poursuivies en 2022. ”

Présidente de la commission de la Vigilance et des Thérapeutiques

## ► Communication du chirurgien-dentiste

En 2022, le Conseil national a poursuivi sa politique d'information auprès des praticiens sur la communication professionnelle du chirurgien-dentiste. Les grands principes figurent dans les recommandations ordinales établies en 2021, conformément au décret de décembre 2020. Depuis cette date, en fonction

des remontées du terrain, le Conseil national poursuit sa pédagogie auprès de la profession avec des exemples concrets. L'objectif est qu'une information claire soit proposée au public et aux patients, qui ne doivent pas être induits en erreur, entre autres par la mention de spécialités non utiles à leur information. En effet, le praticien ne peut exciper que des diplômes reconnus par le Conseil national.

## ► Congrès de l'ADF

En novembre 2022, le Conseil national a ouvert son stand au Congrès annuel de l'ADF. Les conseillers nationaux, les juristes et les collaborateurs ont pu répondre aux praticiens, entre autres sur les contrats d'exercice mais aussi sur les grands sujets qui impactent directement la profession comme le DPC ou encore les principes de la future certification périodique.

## Discrimination des enfants

Devant la multiplication de mentions faites par des praticiens excluant les soins aux enfants sur leur plateforme de rendez-vous, le Conseil national saisit le Défenseur des droits. Il demande qu'un rappel soit fait aux plateformes afin qu'elles avertissent les praticiens de l'illégalité de telles mentions ou, mieux, qu'elles prévoient des garde-fous interdisant ces pratiques flagrantes de refus de soins discriminatoires. S'agissant des praticiens incriminés, le Conseil national informe la profession que des poursuites commencent à être déclenchées contre eux par les conseils départementaux devant les chambres disciplinaires de première instance.



### LE MOT DE MARIE ANNE BAUDOUI-MAUREL,

Le Conseil national participe aux travaux sur la mise à jour du socle commun de la formation, qui n'avait jamais fait l'objet d'une actualisation depuis 1978. Parallèlement au contrôle régulier et indépendant de la qualité de l'enseignement dans chaque pays de l'UE, sujet sur lequel nous travaillons avec les enseignants européens, cette redéfinition du socle commun constitue une opportunité majeure permettant de garantir un haut niveau de qualité et de sécurité de notre métier médical. ”

Vice-présidente, présidente de la commission Europe

## Qualité de l'enseignement en Europe

La qualité de la formation dans les pays de l'UE ainsi que son contrôle indépendant auront dominé l'agenda du Conseil national et de ses homologues européens réunis au sein de la Fedcar. La Commission européenne doit en effet émettre des recommandations sur ce point en 2023. Autre dossier majeur:

l'actualisation du socle commun des études odontologiques dans l'UE. Le Conseil national et la Fedcar ont multiplié les initiatives afin que le volet clinique de l'enseignement y figure de manière explicite. Enfin, des membres de la Fedcar, dont le Conseil national, plaident pour une clarification du rôle du chirurgien-dentiste dans la stratégie mondiale de l'OMS concernant la santé bucco-dentaire.

# COMPTES 2022

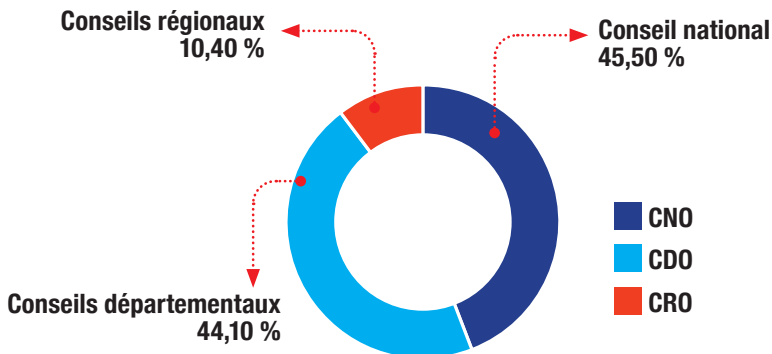
## //// Bilan et compte de résultat 2022 du Conseil national ////

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Net (en milliers d'euros)			Net (en milliers d'euros)		
Immobilisations incorporelles	231	328	Capitaux propres	26 332	24 192
Immobilisations corporelles	7 612	7 811	Résultat de l'exercice	1 105	2 140
Immobilisations financières	1 551	1 650	Provisions pour risques et charges	100	0
Créances et valeurs mobilières	20 476	15 729	Dettes financières	5	3
Disponibilités	470	3 441	Dettes d'exploitation	1 150	1 029
Comptes de régularisation	196	97	Autres dettes	1 844	1 692
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>30 536</b>	<b>29 056</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>30 536</b>	<b>29 056</b>

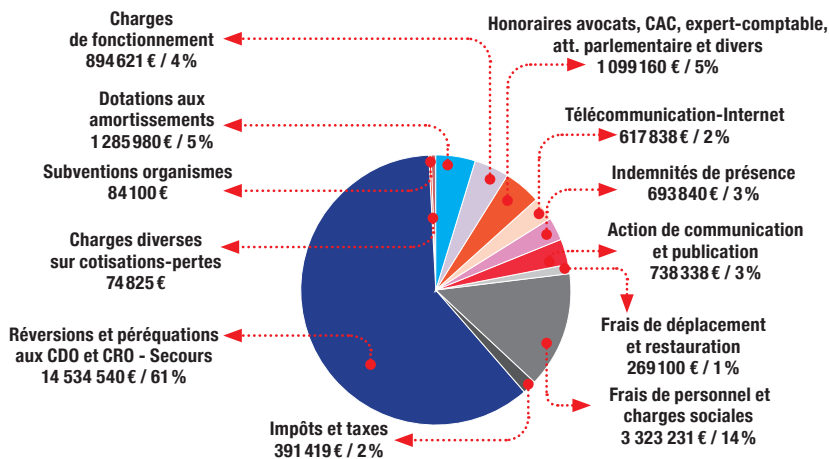
COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation – financiers et exceptionnels	25 965	28 766
Charges d'exploitation	24 007	23 190
Autres achats et charges externes	4 313	4 326
Impôts et taxes	391	379
Frais de personnel	3 323	3 226
Autres charges	14 694	13 938
Dotations aux amortissements et provisions	1 286	1 321
Résultat d'exploitation	1 279	544
Résultat financier	- 126	1 600
Résultat exceptionnel	- 36	10
Impôts sur les bénéfices	12	14
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>1 105</b>	<b>2 140</b>

## Répartition cotisation ordinaire (431 € en 2022)

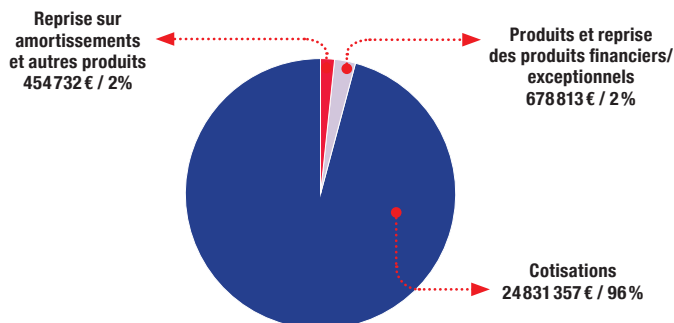
La cotisation 2022 a été fixée à 431 euros avec la même clé de répartition



## Charges d'exploitation Conseil national



## Répartition des produits Conseil national



### LE MOT DE LUC PEYRAT\*, BERNARD PLACÉ\*\* ET ÉRIC GÉRARD\*\*\*

Les comptes du Conseil national ont enregistré un bénéfice de 1 105 K€. Les dépenses d'exploitation sont maîtrisées et les produits d'exploitation en augmentation de 6,54 %. Le résultat financier déficitaire de 126 K€ est dû à des provisions liées aux variations boursières. Au-delà de la maîtrise des comptes, 2022 a été importante sur le plan de l'équité entre les entités ordinaires. Le Conseil national a adopté la réforme de l'allocation annuelle versée aux départements et régions de l'Ordre, selon les modalités et les principes fixés par l'équipe actuelle. Un chantier qui avait été lancé par l'équipe précédente du Conseil national (Serge Fournier, Guy Naudin et Jean-Baptiste Fournier). L'objectif: une meilleure répartition des ressources entre les territoires à forte démographie professionnelle et ceux à faible démographie. ”









\* Trésorier

\*\* Trésorier-adjoint

\*\*\*Président de la commission de Contrôle des comptes et placements financiers

# ACTIVITÉ 2022

## L'ACTIVITÉ DU CONSEIL NATIONAL

-  **95** réunions du bureau
-  **14** réunions du Conseil national
-  **5** réunions avec les conseils départementaux
-  **3** réunions avec les Conseils régionaux
-  **12** réunions avec les pouvoirs publics
-  **644** demandes de deuxième collaborateur accordées
-  **144** demandes de dérogation pour exercice supplémentaire accordées
-  **254** demandes de reconnaissance de l'aptitude à l'utilisation en cabinet dentaire (MEOPA) accordées

## L'ACTIVITÉ DES RÉGIONS

-  **2 028** courriers envoyés
-  **1 323** courriers reçus
-  **65 569** mails envoyés
-  **14 450** mails reçus
-  **44** réunions de bureau
-  **59** réunions de conseil
-  **35** réunions avec les praticiens de la région
-  **144** réunions avec les organismes extérieurs (ARS, Codamups...) et les pouvoirs publics

## L'ACTIVITÉ DES DÉPARTEMENTS

-  **123 713** courriers envoyés
-  **89 087** courriers reçus
-  **369 169** mails envoyés
-  **388 742** mails reçus
-  **1 045** réunions de bureau
-  **872** réunions de conseil
-  **1 152** réunions avec les confrères (hors visites cabinets)
-  **617** réunions avec les organismes extérieurs (ARS, Codamups...) et les pouvoirs publics
-  **175** réunions avec les praticiens du département

## DOLÉANCES TRAITÉES

<b>Total doléances</b>		<b>6 524</b>
<b>dont</b>	Conflits patient/ praticien	5 681 (87 %)
	Conflits praticien/ praticien	550 (9 %)
	Conflits praticien/ autre	286 (4 %)
	Autres conflits	7 (0 %)
Transmis à la CDPI avec association du CDO		32
Transmis à la CDPI sans association du CDO		47
Conciliations abouties		835 (70 %)
Conciliations partielles		255 (21 %)
Conciliations échouées		106 (9 %)
<b>Total des conciliations</b>		<b>1 196</b>

## INSCRIPTIONS AU TABLEAU

5 049	Inscriptions au tableau prononcées
141	Inscriptions refusées pour absence de maîtrise de la langue
12	Inscriptions refusées pour défaut de moralité ou de probité
0	Inscription refusée pour état pathologique ou infirmité
7	Inscriptions refusées pour insuffisance professionnelle
15	Inscriptions refusées pour autres motifs
1 035	Nouveaux retraités déclarés
131	Cumuls emploi/retraite
2 629	Primo-inscrits
702	Tests de langues concluants
180	Tests de langues non concluants

## PLAINTES TRAITÉES

<b>Total plaintes reçues</b>		<b>816</b>
<b>dont</b>	Conflits patient/ praticien	661
	Conflits praticien/ praticien	101
	Conflits praticien/ autre	54
Transmis à la CDPI avec association du CDO		71
Transmis à la CDPI sans association du CDO		174
Conciliations abouties		353 (53 %)
Conciliations partielles		42 (6 %)
Conciliations échouées		182 (28 %)
Conciliations : carences		88 (13 %)
<b>Total des réunions pour conciliations</b>		<b>665</b>

## VISITES DE CABINETS

Questionnaires envoyés	1 145
Visites <i>in situ</i> de cabinet	593
Saisie de la formation restreinte	1
Plaintes transmises à la CDPI	36
Signalements à l'ARS	24
Suspensions de l'activité ou sanctions prononcées	13

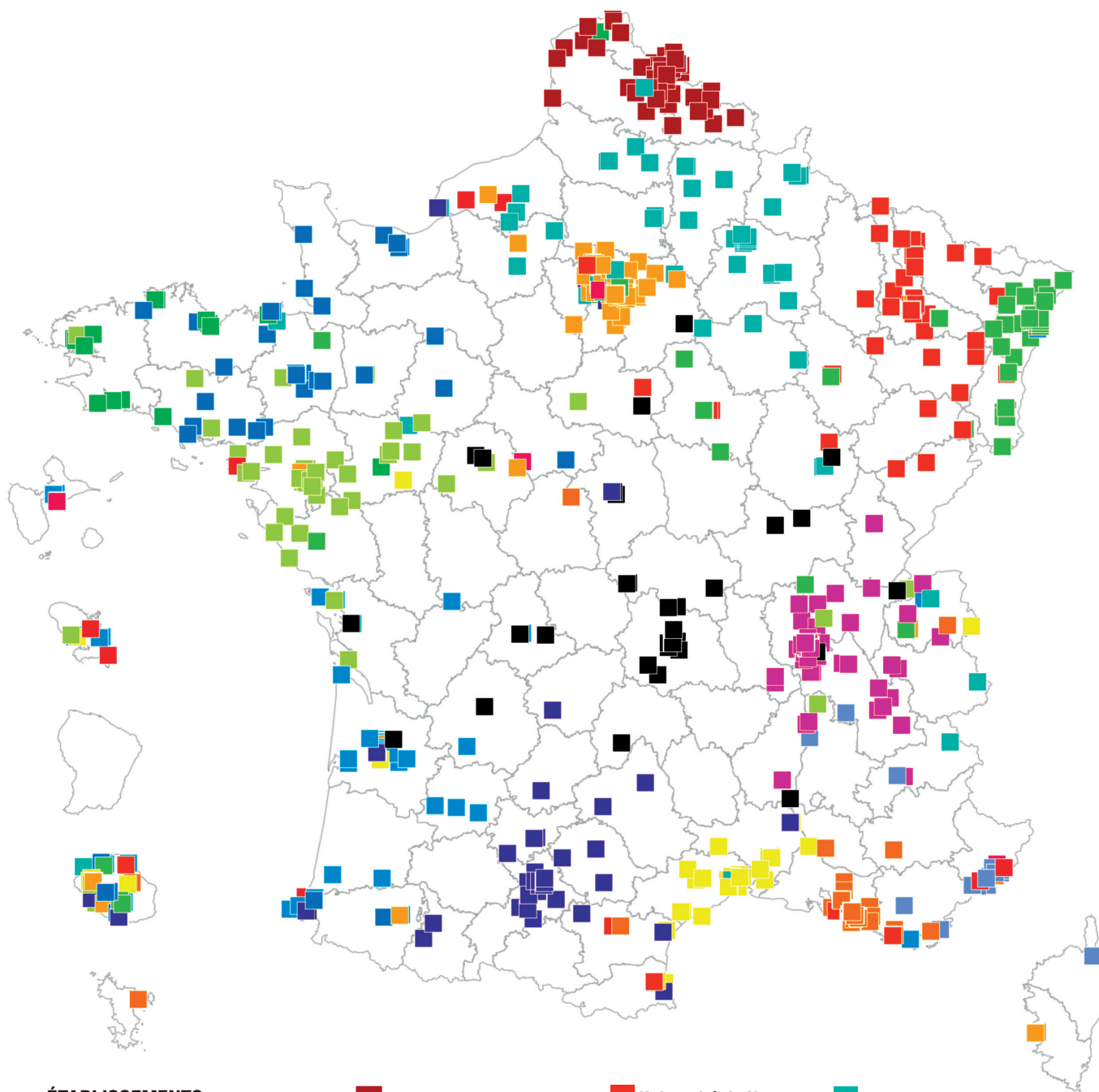
# ACTIVITÉ 2022

## Activité des juridictions

	Chambre disciplinaire nationale	Chambres disciplinaires de première instance
Nombre d'affaires reçues	127	314
Nombre d'affaires traitées	114	314
Nombre d'affaires en cours	109	240
Sanctions réformées (avertissements, blâmes, interdictions temporaires, radiation)	14	108
<b>Principaux griefs retenus</b>		
Atteinte à l'honneur de la profession	1	69
Compérage	0	2
Consentement éclairé (défaut de)	12	22
Coûts honoraires	2	27
Détournement de patientèle	3	7
Dossier médical (défaut de)	8	13
Exercice illégal ou complicité	4	17
Exercice irrégulier	0	7
Hygiène, asepsie (défaut de)	1	15
Publicité	2	18
Usurpation de titres	7	5
Violation du secret médical	6	3
Violence matérielle ou financière	0	16
Violence physique, psychique ou sexuelle	0	16
Négligences (actives ou passives)	0	27
Qualité des soins (défaut de)	0	89
Refus de soins	6	15
	<b>Sections des assurances sociales</b>	
	<b>Nationale</b>	<b>Régionales</b>
Affaires enregistrées en 2022	33	32
Affaires en cours en 2022	44	39
Affaires traitées en 2022	27	31



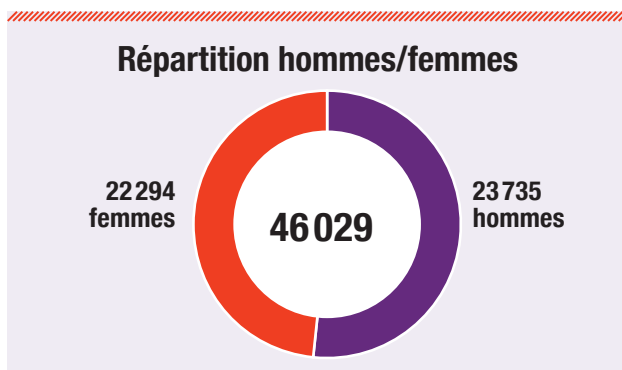
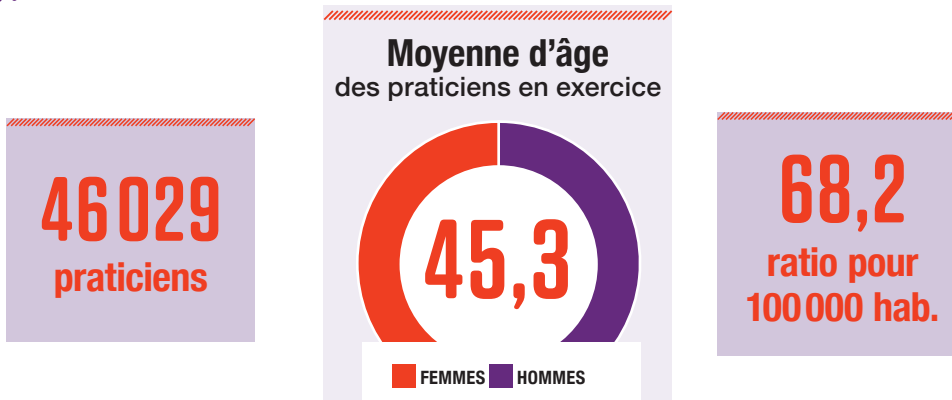
## Installation des praticiens diplômés en France en 2022



### ÉTABLISSEMENTS

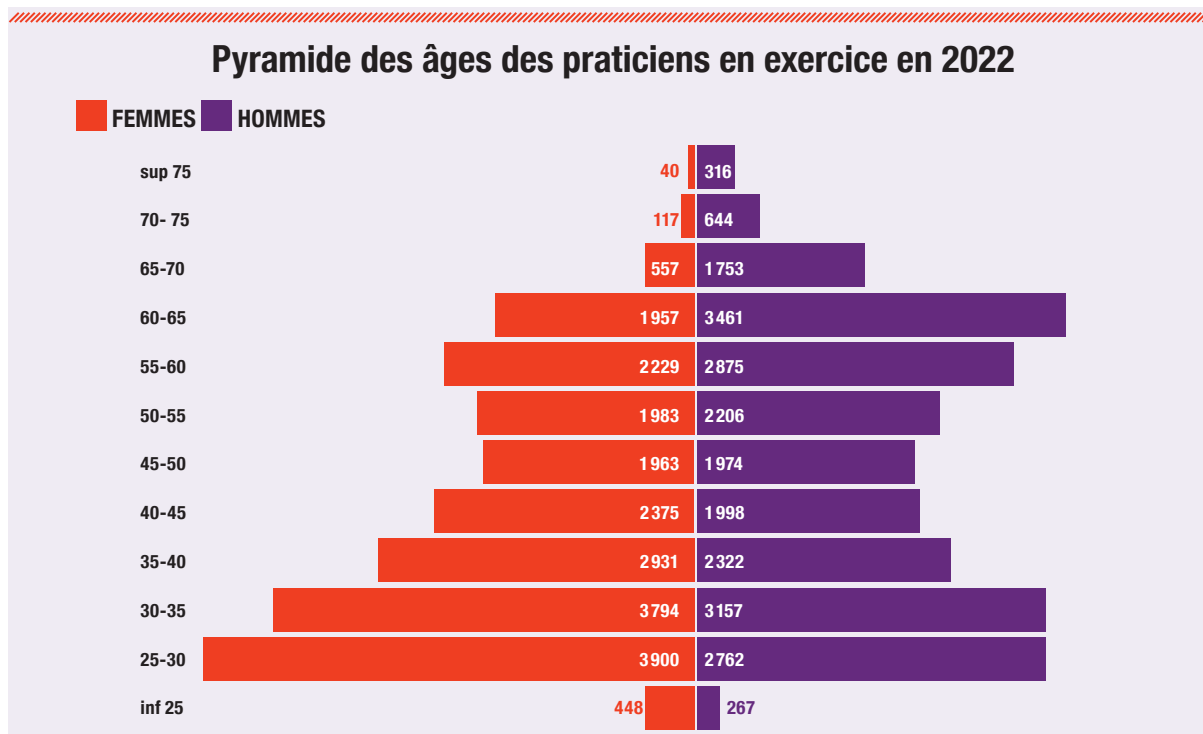
Université de Lille	Université de Nancy	Université de Reims
Université de Bordeaux	Université de Lyon	Université de Rennes
Université de Brest	Université de Nantes	Université de Strasbourg
Université de Clermont-Ferrand	Université de Marseille	Université de Nice
Université de Montpellier	Université de Paris	Université de Toulouse

# DÉMOGRAPHIE 2022

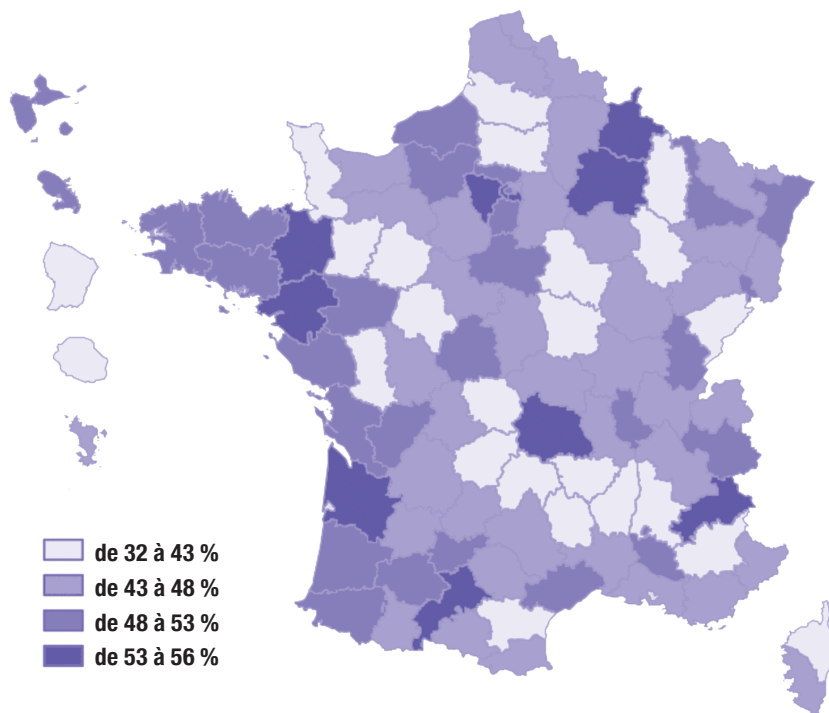


**Répartition par nationalités**

UE	Nombre de diplômés
FR	41 045
Non UE	673
UE	4 311
<b>Total</b>	<b>46 029</b>



## Féminisation de la profession

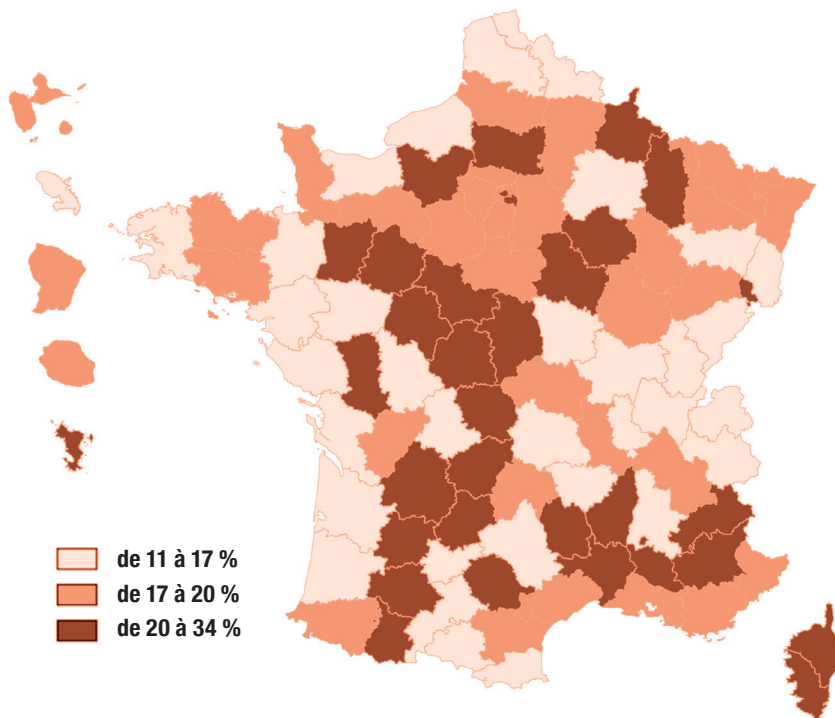


### LE MOT DE CATHERINE BERRY

« L'année 2022 a été celle du croisement des courbes entre les primo-inscrits diplômés hors de France (1 333 confrères, majoritairement diplômés dans un des pays de l'UE, hors France) pour 1 296 diplômés en France. Les diplômés en France s'ancrent majoritairement autour de leur UFR d'origine. La création en 2022 des cinq nouvelles UFR d'odontologie (l'ouverture d'Amiens se fera en 2023) et des deux antennes universitaires a pour objectif de mieux irriguer les territoires et de « ré-internaliser » la formation en France. Fin 2022, 46 029 praticiens étaient inscrits au tableau de l'Ordre (48,43 % de femmes, 51,57 % d'hommes). L'âge moyen des praticiens en exercice s'établit à 45,3 ans et la densité à 68,2 praticiens pour 100 000 habitants. »

Présidente de la commission Démographie

## Ratio des praticiens de plus de 60 ans



# DÉMOGRAPHIE 2022

## Primo-inscrits par nationalité

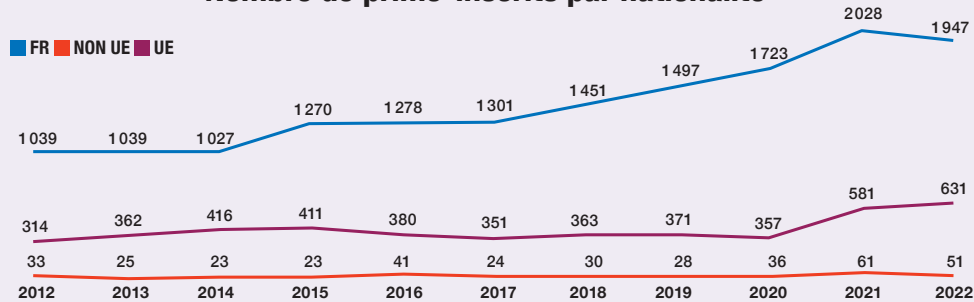
Nationalité	Nombre de diplômés
Française	2028
Portugaise	190
Espagnole	181
Roumaine	114
Italienne	33
Grecque	19
Belge	14
Autre	50
<b>Total</b>	<b>2629</b>

**2 629**  
primo  
inscriptions  
en 2022

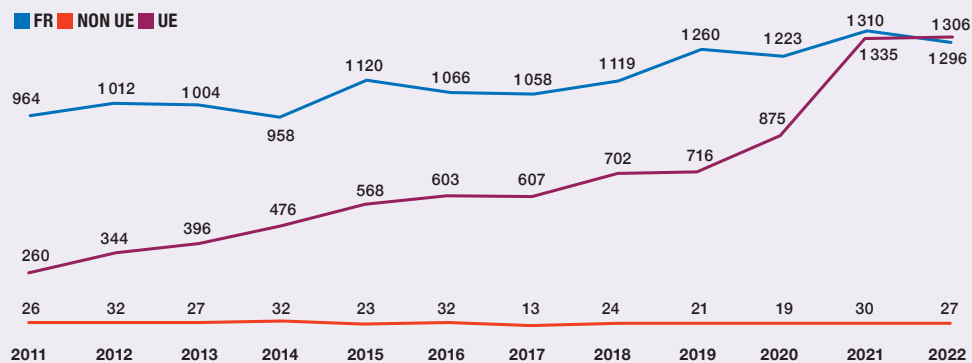
## Top 5 des pays d'obtention des diplômes

Pays	Nombre de diplômés
France	1 308
Espagne	498
Portugal	415
Roumanie	252
Belgique	55
<b>Total</b>	<b>2528</b>

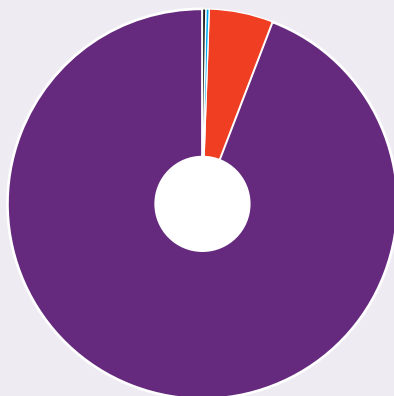
## Nombre de primo-inscrits par nationalité



## Nombre de primo inscriptions par pays d'obtentions du diplôme

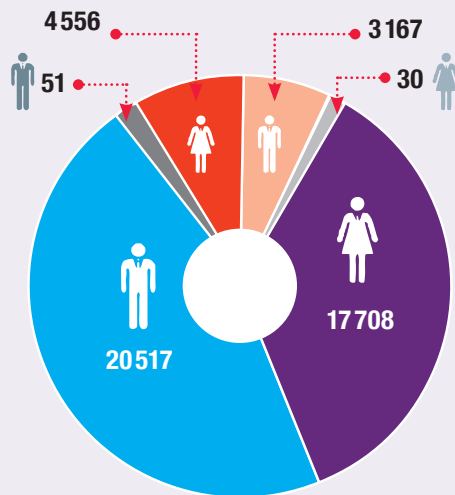


## Répartition par spécialités des praticiens en exercice



- SPÉ. CHIRURGIE ORALE : 222
- SPÉ. MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE : 100
- SPÉ. ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE : 2 465
- OMNIPRATICIENS : 43 242

## Modes d'exercice



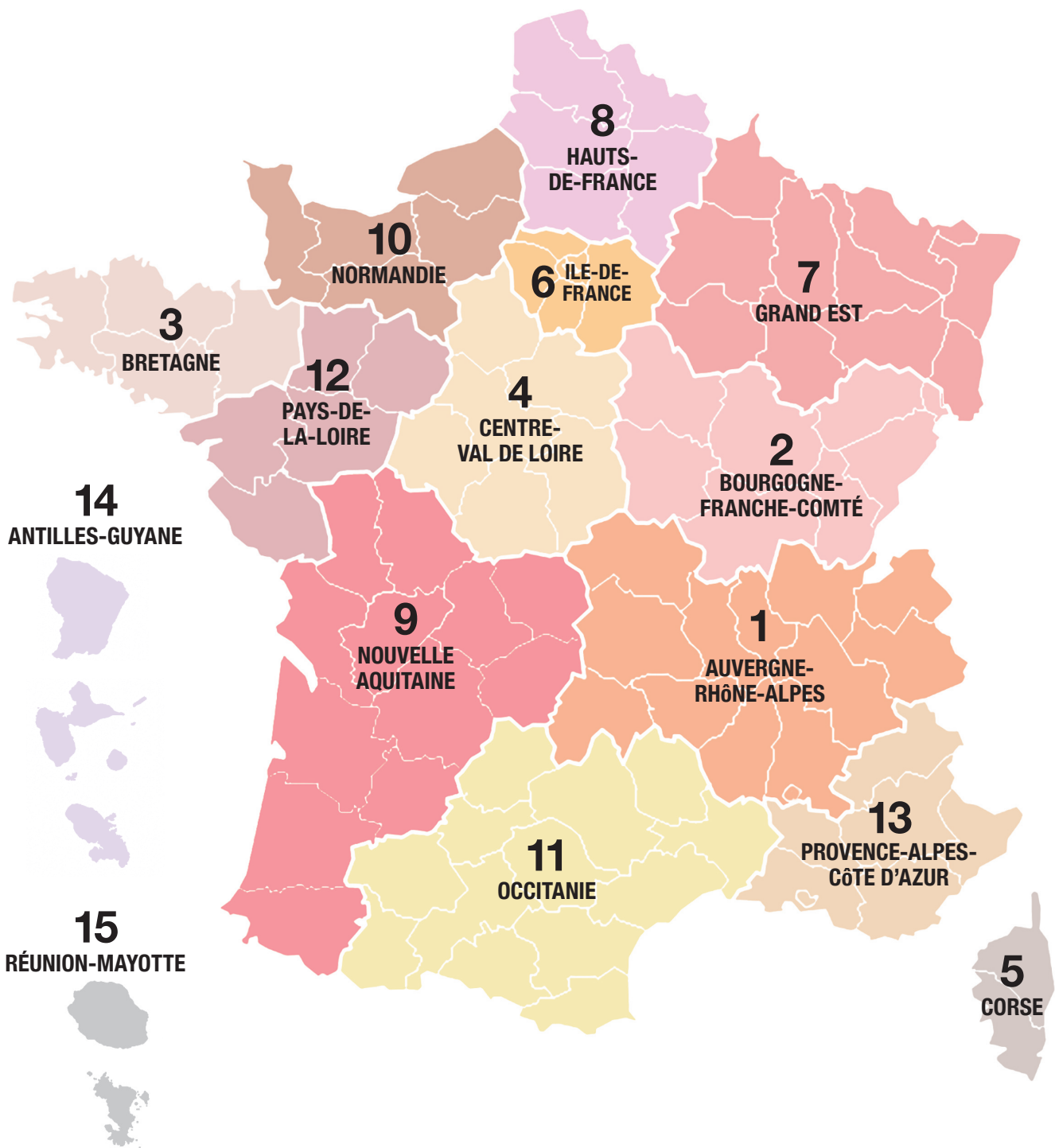
- EXERCICE LIBÉRAL 38 225
- EXERCICE SALARIÉ 7 723
- EXERCICE BÉNÉVOLE 81

22 294    23 735  
**TOTAL**    +    46 029

## Répartition des sociétés



# RÉPERTOIRE



## NATIONAL

### ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS- DENTISTES

22, rue Émile-Ménier  
75116 Paris  
courrier@oncd.org  
Tél. : 01-44-34-78-80  
www.ordre-chirurgiens-  
dentistes.fr

## RÉGIONS

### 1 AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

93-95, rue Vauban CS 50022  
69454 Lyon cedex 6  
auvergne-rhone-alpes  
@oncd.org  
Tél. : 04-78-42-55-10

### 2 BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

2, rue des Ciseaux  
21800 Quétigny  
bourgogne-franche-comte  
@oncd.org  
Tél. : 03-80-66-32-48

### 3 BRETAGNE

14, rue Dupont-des-Loges  
35000 Rennes  
bretagne@oncd.org  
Tél. : 02-23-50-55-49

### 4 CENTRE-VAL DE LOIRE

27, rue du Colombier  
45000 Orléans  
centre-val-de-loire@oncd.org  
Tél. : 02-38-62-97-13

### 5 CORSE

8, rue Michel-Bozzi  
20000 Ajaccio  
corse@oncd.org  
Tél. : 04-95-23-43-22

### 6 ÎLE-DE-FRANCE

9 - 11, avenue  
Théophile-Gautier  
75116 Paris ile-de-france  
@oncd.org  
Tél. : 01-42-96-58-28

### 7 GRAND EST

25/29, rue de Saurupt RDC  
54000 Nancy  
grand-est@oncd.org  
Tél. : 03-72-47-10-20

### 8 HAUTS-DE-FRANCE

Eurasanté Parc Galénis  
55, rue Salvador-Allende-Bât D  
59373 Loos-lez-Lille cedex  
hauts-de-france@oncd.org  
Tél. : 03-20-32-33-23

### 9 NOUVELLE- AQUITAINE

119, boulevard  
du Président-Wilson  
33000 Bordeaux  
nouvelle-aquitaine@oncd.org  
Tél. : 05-49-38-08-98

### 10 NORMANDIE

Immeuble Le Venoix  
97, boulevard Yves Guillou  
14000 Caen  
normandie@oncd.org  
Tél. : 02-31-86-13-72

### 11 OCCITANIE

Parc d'activités  
de la Plaine  
9, avenue J. Gonord  
31500 Toulouse  
occitanie@oncd.org  
Tél. : 05-61-54-82-98  
(Midi-Pyrénées)  
Tél. : 04-67-68-12-45  
(Languedoc-Rousillon)

### 12 PAYS-DE-LA-LOIRE

68, rue de la Commune  
44400 Rezé  
pays-de-loire@oncd.org  
Tél. : 02-40-56-41-02

### 13 PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR

174, rue Consolat  
13004 Marseille  
paca@oncd.org  
Tél. : 04-91-08-33-21

### 14 ANTILLES-GUYANE

Bât. B - B3 - Résidence  
Anse Kalysta  
Quartier Anse Gouraud  
97233 Schoelcher  
antilles-guyane@oncd.org  
Tél. : 0-596-61-43-50

### 15 RÉUNION-MAYOTTE

5 E Résidence  
la Rivière - Rampes Ozoux  
97400 Saint-Denis  
reunion-mayotte@oncd.org  
Tél. : 0-262-92-38-70

# RÉPERTOIRE

## DÉPARTEMENTS & TERRITOIRES

### AIN (01) 1

827, rue de la Source  
01440 Viriat Tél. : 04-74-45-31-37  
ain@oncd.org

### AISNE (02) 8

26, rue des Cordeliers  
02000 Laon Tél. : 03-23-20-23-40  
aisne@oncd.org

### ALLIER (03) 1

5, rue du Bardon  
03000 Moulins  
Tél. : 04-70-20-03-33  
allier@oncd.org

### ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04) 13

L'Étoile des Alpes  
3, impasse des Eaux-Chaudes  
04000 Digne-les-Bains  
Tél. : 04-92-32-16-56  
alpes-de-haute-provence@oncd.org

### HAUTES-ALPES (05) 13

7, rue Capitaine-de-Bresson  
Résidence du Parc  
05000 Gap  
Tél. : 04-92-52-33-32  
hautes-alpes@oncd.org

### ALPES-MARITIMES (06) 13

Maison Blanche  
14, boulevard Carabacel  
06000 Nice  
Tél. : 04-93-80-21-21  
alpes-maritimes@oncd.org

### ARDÈCHE (07) 1

16, avenue de la Gare  
07100 Annonay  
Tél. : 04-75-67-05-02  
ardeche@oncd.org

### ARDENNES (08) 7

64, boulevard Gambetta  
08000 Charleville-Mézières  
Tél. : 03-24-37-75-20  
ardenne@oncd.org

### ARIÈGE (09) 11

7 bis, avenue de Lérída  
09000 Foix Tél. : 05-61-01-30-81  
ariege@oncd.org

### AUBE (10) 7

Domus medica  
42, rue de la Paix 10000 Troyes  
Tél. : 03-25-73-64-39  
aube@oncd.org

### AUDE (11) 11

Immeuble Onyx, 1-3 rue Buffon  
11000 Carcassonne  
Tél. : 04-68-26-52-97  
aude@oncd.org

### AVEYRON (12) 11

1A, rue Montplaisir  
12100 Millau Tél. : 05-65-60-70-97  
aveyron@oncd.org

### BOUCHES-DU-RHÔNE (13) 13

162, rue Consolat 13001 Marseille  
Tél. : 04-91-50-12-89  
bouches-du-rhone@oncd.org

### CALVADOS (14) 10

97, boulevard Yves-Guillou  
Immeuble le Venoux 14000 Caen  
Tél. : 02-31-86-13-72  
calvados@oncd.org

### CANTAL (15) 1

43, boulevard du Pont-Rouge  
15000 Aurillac Tél. : 04-71-48-52-67  
cantal@oncd.org

### CHARENTE (16) 9

119, rue Saint-Roch  
16000 Angoulême  
Tél. : 05-45-95-62-90  
charente@oncd.org

### CHARENTE-MARITIME (17) 9

14, avenue Diéras BP 80005  
17301 Rochefort cedex  
Tél. : 05-46-87-47-51  
charente-maritime@oncd.org

### CHER (18) 4

35, route d'Orléans  
18230 Saint-Doulchard  
Tél. : 02-48-21-15-80  
cher@oncd.org

### CORRÈZE (19) 9

2, rue des Martyrs.  
19000 Tulle  
Tél. : 05-55-26-49-84  
correze@oncd.org

### CORSE-DU-SUD (2A) 5

8, rue Michel-Bozzi  
20000 Ajaccio  
Tél. : 04-95-23-43-22  
corse-du-sud@oncd.org

### HAUTE-CORSE (2B) 5

Résidence le Vendôme  
Rue Paratojo  
20200 Bastia  
Tél. : 04-95-34-27-79  
haute-corse@oncd.org

### CÔTE-D'OR (21) 2

2, rue des Ciseaux BP 30062  
21802 Quéigny cedex  
Tél. : 03-80-48-26-59  
cote-d-or@oncd.org

### CÔTES D'ARMOR (22) 3

10, rue de Gouédic  
22000 Saint-Brieuc  
Tél. : 02-96-61-80-79  
cote-d-armor@oncd.org

### CREUSE (23) 9

11, rue de l'Ancienne-Poudrière  
23000 Guéret  
Tél. : 06-79-97-32-73  
creuse@oncd.org

### DORDOGNE (24) 9

Maison dentaire  
Chactas Hulin Espace Agora B5  
24750 Boulazac-Isle-Manoire  
Tél. : 05-53-08-29-88  
dordogne@oncd.org

### DOUBS (25) 2

16, rue Ambroise-Paré  
BP 31411 25007 Besançon cedex  
Tél. : 03-81-80-56-76  
doubs@oncd.org

### DROME (26) 1

153, avenue Maurice-Faure  
26000 Valence.  
Tél. : 04-75-41-15-49  
drome@oncd.org



**EURE (27) 10**

114, rue Pierre-Tal-Coat  
27000 Évreux  
Tél. : 02-32-28-98-84  
eure@oncd.org

**EURE-ET-LOIR (28) 4**

Maison dentaire –  
Résidence des Carnutes  
3, rue Charles-Victor-Garola  
28000 Chartres  
Tél. : 02-37-36-23-03  
eure-et-loir@oncd.org

**FINISTÈRE (29) 3**

Immeuble Le Champ de Foire  
8-10, place de la Tourbie BP 1652  
29106 Quimper cedex  
Tél. : 02-98-90-55-77  
finistere@oncd.org

**GARD (30) 11**

Maison des professions  
libérales et de santé  
Parc Georges-Besse  
Allée Norbert-Wiener 30035 Nîmes  
cedex  
Tél. : 04-66-64-19-90  
gard@oncd.org

**HAUTE-GARONNE (31) 11**

Parc d'activités de la Plaine  
9, avenue J.-Gonord  
31500 Toulouse  
Tél. : 05-61-54-80-80  
haute-garonne@oncd.org

**GERES (32) 11**

9, boulevard Roquelaure  
32000 Auch Tél. : 05-62-05-57-69  
gers@oncd.org

**GIRONDE (33) 9**

134, boulevard Wilson  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05-56-96-16-13  
gironde@oncd.org

**HÉRAULT (34) 11**

Maison dentaire – M.P.L.  
285, rue Alfred-Nobel  
34000 Montpellier  
Tél. : 04-67-69-75-23  
herault@oncd.org

**ILLE-ET-VILAINE (35) 3**

16, rue Saint-Héliér  
Le Molière 35000 Rennes  
Tél. : 02-99-67-46-27  
ille-et-vilaine@oncd.org

**INDRE (36) 4**

17, rue Cantrelle  
36000 Châteauroux  
Tél. : 02-54-08-69-14  
indre@oncd.org

**INDRE-ET-LOIRE (37) 4**

83, rue Blaise-Pascal  
37000 Tours  
Tél. : 02-47-05-63-52  
indre-et-loire@oncd.org

**ISÈRE (38) 1**

18, boulevard Agutte-Semhat  
38000 Grenoble  
Tél. : 04-76-00-06-66  
isere@oncd.org

**JURA (39) 2**

Immeuble l'Odyssée  
13, rue Louis-Rousseau  
39000 Lons-le-Saunier  
Tél. : 03-84-24-16-62  
jura@oncd.org

**LANDES (40) 9**

193, rue Denis-Papin  
40990 Saint-Paul-les-Dax  
Tél. : 05-58-74-19-18  
landes@oncd.org

**LOIR-ET-CHER (41) 4**

1, rue Chateaubriand  
41000 Blois. Tél. : 02-54-78-17-26  
loir-et-cher@oncd.org

**LOIRE (42) 1**

30, rue d'Arcole  
42000 Saint-Étienne  
Tél. : 04-77-32-40-03  
loire@oncd.org

**HAUTE-LOIRE (43) 1**

Cité Négocia  
2, rue Pierret  
43000 Le-Puy-en-Velay  
Tél. : 04-71-05-99-00  
haute-loire@oncd.org

**LOIRE-ATLANTIQUE (44) 12**

27, rue de la Nouë Bras  
de Fer 44200 Nantes  
Tél. : 02-40-29-40-02  
loire-atlantique@oncd.org

**LOIRET (45) 4**

27, rue du Colombier  
45000 Orléans  
Tél. : 02-38-54-89-63  
loiret@oncd.org

**LOT (46) 11**

Maison dentaire du Lot  
81, rue Étienne-Brives  
46000 Cahors  
Tél. : 05-65-22-67-27  
lot@oncd.org

**LOT-ET-GARONNE (47) 9**

37, rue de Casseneuil  
47300 Villeneuve-sur-Lot  
Tél. : 05-53-70-95-50  
lot-et-garonne@oncd.org

**LOZÈRE (48) 11**

5, rue du Toural  
48200 Saint-Chély-d'Apcher  
Tél. : 04-66-31-48-02  
lozere@oncd.org

**MAINE-ET-LOIRE (49) 12**

7, boulevard Marc-Leclerc  
49100 Angers  
Tél. : 02-41-87-22-53  
maine-et-loire@oncd.org

**MANCHE (50) 10**

4, rue Saint-Thomas  
50000 Saint-Lô.  
Tél. : 02-33-06-03-09  
manche@oncd.org

**MARNE (51) 7**

5, rue Marie-Marvingt  
51100 Reims  
Tél. : 03-26-04-22-24  
marne@oncd.org

**HAUTE-MARNE (52) 7**

3, boulevard Barotte  
52000 Chaumont  
Tél. : 03-25-02-97-64  
haute-marne@oncd.org

# RÉPERTOIRE

## MAYENNE (53) 12

67, rue de Nantes  
53000 Laval Tél. : 02-43-49-16-10  
mayenne@oncd.org

## MEURTHE-ET-MOSELLE (54) 7

25-29, rue de Saurupt  
54000 Nancy  
Tél. : 03-83-90-91-77  
meurthe-et-moselle@oncd.org

## MEUSE (55) 7

21, rue du Docteur-Neve 55000  
Bar-le-Duc  
Tél. : 03-29-76-28-97  
meuse@oncd.org

## MORBIHAN (56) 3

9, rue du Manoir  
BP 70312  
56008 Vannes cedex  
Tél. : 02-97-63-12-73  
morbihan@oncd.org

## MOSELLE (57) 7

19, rue du Pré-Gondé  
57070 Metz Tél. : 03-87-62-74-66  
moselle@oncd.org

## NIÈVRE (58) 2

Résidence La Chaumière  
15, rue Claude-Tillier  
58000 Nevers  
Tél. : 03-86-59-48-85  
nievre@oncd.org

## NORD (59) 8

Eurasanté-Parc Galénis  
55, rue Salvador-Allende  
59373 Loos-lès-Lille cedex  
Tél. : 03-20-32-33-23  
nord@oncd.org

## OISE (60) 8

Résidence Les Cèdres  
128, boulevard des  
États-Unis 60200 Compiègne  
Tél. : 03-44-40-80-13  
oise@oncd.org

## ORNE (61) 10

28, rue du Général-Leclerc  
61500 Sées  
Tél. : 02-33-31-94-68  
orne@oncd.org

## PAS-DE-CALAIS (62) 8

77, boulevard Victor-Hugo  
62400 Béthune  
Tél. : 03-21-01-36-00  
pas-de-calais@oncd.org

## PUY-DE-DÔME (63) 1

Maison dentaire  
5, rue de Ceyrat  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. : 04-73-34-99-01  
puy-de-dome@oncd.org

## PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) 9

PAU - 2, rue du Piémont  
Bâtiment du Piémont  
64140 Billère  
Tél. : 05-59-02-31-30  
cdo64-pau@oncd.org

## HAUTES-PYRÉNÉES (65) 11

24, rue Soult 65000 Tarbes  
Tél. : 05-62-93-09-07  
hautes-pyrenees@oncd.org

## PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) 11

Le Challenger 17, boulevard Kenne-  
dy 66000 Perpignan  
Tél. : 04-68-35-05-43  
pyrenees-orientales@oncd.org

## BAS-RHIN (67) 7

BioCluster des Haras  
23, rue des Glacières  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03-90-22-41-90  
bas-rhin@oncd.org

## HAUT-RHIN (68) 7

11, avenue de-Lattre-de-Tassigny BP  
40126, 68017 Colmar cedex  
Tél. : 03-89-24-34-60  
haut-rhin@oncd.org

## RHÔNE (69) 1

72, rue Vauban CS30066  
69453 Lyon cedex 06  
Tél. : 04-78-42-75-29  
rhone@oncd.org

## HAUTE-SAÔNE (70) 2

19, boulevard des Alliés  
70000 Vesoul.  
Tél. : 03-84-76-51-18  
haute-saone@oncd.org

## SAÔNE-ET-LOIRE (71) 2

Maison dentaire -  
1, rue Dewet  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03-85-48-68-80  
saone-et-loire@oncd.org

## SARTHE (72) 12

Résidence Le Cristal  
2, rue de Gaspéri,  
72100 Le Mans  
Tél. : 02-43-84-47-02  
sarthe@oncd.org

## SAVOIE (73) 1

101, rue d'Angleterre  
73000 Chambéry  
Tél. : 04-79-62-42-67  
savoie@oncd.org

## HAUTE-SAVOIE (74) 1

29 bis, avenue de la Mavéria  
74000 Annecy  
Tél. : 04-50-66-14-12  
haute-savoie@oncd.org

## PARIS (75) 6

27, rue Ginoux 75015 Paris  
Tél. : 01-42-60-49-73  
paris@oncd.org

## SEINE-MARITIME (76) 10

ZAC de la Ronce  
640, rue Augustin-Fresnel  
76230 Isneauville  
Tél. : 02-35-88-76-33  
seine-maritime@oncd.org

## SEINE-ET-MARNE (77) 6

67, rue Dajot  
77000 Melun  
Tél. : 01-60-63-08-08  
seine-et-marne@oncd.org

## YVELINES (78) 6

3, rue Antoine-Coypel  
78000 Versailles  
Tél. : 01-39-50-32-19  
yvelines@oncd.org

## DEUX-SÈVRES (79) 9

71-73, rue de Goise 79000 Niort  
Tél. : 05-49-24-97-04  
deux-sevres@oncd.org

**SOMME (80) 8**

47, avenue du Royaume-Uni  
Le Tennessee 80090 Amiens  
Tél. : 03-22-33-00-03  
somme@oncd.org

**TARN (81) 11**

48, boulevard Montebello  
81000 Albi Tél. : 05-63-54-67-60  
tarn@oncd.org

**TARN-ET-GARONNE (82) 11**

350, boulevard Hubert-Gouze  
82000 Montauban  
Tél. : 05-63-63-29-95  
tarn-et-garonne@oncd.org

**VAR (83) 13**

Centre d'affaires Grand Var  
1100, chemin des Plantades  
83130 La Garde  
Tél. : 04-98-01-62-62  
var@oncd.org

**VAUCLUSE (84) 13**

32, avenue Charles-de-Gaulle  
84130 Le Pontet  
Tél. : 04-90-31-37-00  
vaucluse@oncd.org

**VENDÉE (85) 12**

« Le Pyramide »  
12, impasse Bernard-Lyot  
85000 La-Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-37-60-98  
vendee@oncd.org

**VIENNE (86) 9**

18, Boulevard du Grand-Cerf  
86000 Poitiers  
Tél. : 05-49-88-30-87  
vienn@oncd.org

**HAUTE-VIENNE (87) 9**

31, rue Hoche - 87100 Limoges  
Tél. : 05-55-79-01-36  
haute-vienne@oncd.org

**VOSGES (88) 7**

Maison dentaire  
Hôtel des Services Inova 3000  
9, Route d'Oncourt  
88150 Thaon-les-Vosges  
Tél. : 03-29-66-22-40  
vosges@oncd.org

**YONNE (89) 2**

Résidence Saint-Alpais  
47, rue Montant-au-Palais  
BP 144 89303 Joigny cedex  
Tél. : 03-86-62-48-23  
yonne@oncd.org

**TERRITOIRE DE BELFORT (90) 2**

1, rue de Morimont  
90000 Belfort  
Tél. : 03-84-22-16-96  
territoire-de-belfort@oncd.org

**ESSONNE (91) 6**

Les Terrasses de Médecis -  
2 C, rue Léontine-Sohier  
91160 Longjumeau  
Tél. : 01-69-09-21-49  
essonne@oncd.org

**HAUTS-DE-SEINE (92) 6**

Résidence de Bellerive - Bât. 2  
34/36 quai de Dion-Bouton  
92800 Puteaux  
Tél. : 01-47-76-25-42  
hauts-de-seine@oncd.org

**SEINE-SAINT-DENIS (93) 6**

25, avenue de la Gare-de-Gargan  
93190 Livry-Gargan  
Tél. : 01-43-01-00-26  
seine-st-denis@oncd.org

**VAL-DE-MARNE (94) 6**

Les Jardins des Volubiles  
3-5-7, rue des Bordières  
94000 Créteil.  
Tél. : 01-48-52-04-14  
val-de-marne@oncd.org

**VAL-D'OISE (95) 6**

6, avenue Émile  
95160 Montmorency  
Tél. : 01-39-64-42-48  
val-d-oise@oncd.org

**GUADELOUPE (971) 14**

Résidence Frébault  
Immeuble Lebrère - Esc. 3  
Rue Amédée Fengarol  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél. : 0590-82-04-61  
guadeloupe@oncd.org

**MARTINIQUE (972) 14**

Maison des chirurgiens-  
dentistes 1<sup>er</sup> étage Bât B  
local B3 - Résidence  
Kalysta Quartier Anse Gouraud  
97233 Schoelcher  
Tél. : 0596-61-43-50  
martinique@oncd.org

**GUYANE (973) 14**

6, avenue de-Lattre-de-Tassigny  
97354 Montjoly  
(Guyane Française)  
Tél. : 0594-38-69-90  
guyane@oncd.org

**RÉUNION & MAYOTTE (974-976) 15**

N° 5 Entrée E -  
Résidence La Rivière,  
Rampes Ozoux  
97400 Saint-Denis  
Tél. : 0262-21-94-14  
reunion@oncd.org

**NOUVELLE-CALÉDONIE (988)**

39, rue de Verdun-Manhattan -  
Centre ville - BP 4032  
98846 Nouméa cedex  
Tél. : 00-687-28-46-56  
ordre-cd@lagoon.nc

**POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)**

BP 4630 98713 Papeete Tahiti  
Tél. : 00-689-43-47-29  
polynesie-francaise@oncd.org

**SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (975)-ARS**

Place du Lieutenant-Colonel-  
Pigeaud BP 4200  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. : 05-08-41-16-90  
dominica.detcherry@sante

**WALLIS-ET-FUTUNA (986)-ARS**

BP 4G - 98600 Mata-Utu

Tel (681)-72-07-00  
(poste 309)  
sante@adswf.org



Ordre national des chirurgiens-dentistes  
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 – 75761 Paris cedex 16  
Tél. : 01 44 34 78 80

[www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr)